

Réunion CSE du 31/03/2020

La CGT rend un hommage a été rendu pour Jean Claude Baulard receveur sur Laval décédé à 58 ans d'une tumeur du cerveau en début de séance.

DRH propose de faire le point sur les mesures exceptionnelles mises en place dans l'entreprise:

La crise a commencé le 12 mars : organisation en mode restreint opération de télé-travail

Le 14 mars, deuxième vague, 100% des boutiques et des aires de service sont impactées par la fermeture.

Le 17 mars on limite au maximum la présence physique sauf ce qui est nécessaire au fonctionnement de l'entreprise

Le trafic a très fortement diminué en VL ou en PL, le trafic est stable depuis une semaine

Périmètre des activités :

- péage : on a gardé 3 TEX , pour la TA on a réduit à 50% au début puis à 2 postes de TA par jour en plus des 3 TEX
- Viab : on a gardé la partie sécurité, les astreintes sont conservées, entretien des sanitaires et complément de poste avec activité de fauchage et tonte sur la base du volontariat.

Aucun chantier n'a repris, pas 'opérations de travaux pour l'instant, la reprise des opérations n'est pas encore d'actualité

- Viab PC et Duplex : maintien de postes h24 et PCS avec 1 superviseur
- AMIP : 4 AMIP en journée et 2 AMIP la nuit
- CAD : P1 et P2 au début, désactivation du CAD car baisse des appels
- 3605 : flux diminué, ajout du 0 pour avoir un contact avec un AR pour des infos des aires de service
- DMRE : ont été renvoyés chez eux du départ, puis reprise d'activité en préventif péage
- Postes patrimoine : ont été renvoyés chez eux, puis rappelés pour faire les visites annuelles sur les ouvrages puis la saisie en télé-travail des rapports

30% des salariés en télé-travail

Autre évènement : les transporteurs routiers, on a maintenu l'activité pour assurer de bonnes conditions sur les aires de service. Les aires d'autoroute sont ouvertes pour assurer la continuité des divers services pour les transporteurs qui eux assurent une logistique perpétuelle pour notre quotidien en France.

- Concernant les salariés ateliers électricien: Ils sont dispensés de poste et restent à la maison mais l'entreprise se réserve le droit de les appeler en cas d'urgence ou de traitement curatif.

Question du SGPA : sur toutes les régions il n'y a pas eu de volontariat pour venir travailler !

Réponse : il y avait eu 2 endroits où il y a eu ces incidents, nous n'avons pas retrouvé ces éléments

SGPA : sur ile de France il n'y a pas eu de volontariat

Réponse : il y a eu des instructions qui ont été transmises

SGPA : n'y a-t-il pas de un excès de zèle de la part de certains superviseurs?

Réponse de la Direction : suivant les métiers on n'ira pas à 10 de repos si on doit maintenir l'activité, ce sera selon les plans de poste, ce n'est pas le cas pour les personnes qui ne sont pas en continuité de service. **La viabilité est maintenue sur volontariat uniquement !**

Le SGPA dénonce les divergences dans les directives appliquées concernant les repos imposés, certains sont adaptés à la situation et pas d'autres, etc....

CGT : est ce qu'il y a une procédure particulière pour les personnes volontaires et bénévoles dans les CHU? Qu'est-ce que vous comptez faire?

Réponse DRH : on ne peut pas faire des mesures particulières pour des salariés volontaires et on met en application les mesures gouvernementales, toutes les mesures recommandées ont été prises. Cette situation étant indépendante de notre volonté.

CGT : je pense que les salariés devront utiliser leur droit de retrait pour assurer leur sécurité et celle de leurs proches, puisque là j'entends bien ce que vous dites, mais honnêtement cela ne me satisfait pas.

1. Présentation de la note de service pour les congés et repos par LEMAGNENT:

Il fallait donner la priorité à la continuité de service, il y a eu une baisse de service

Pour éviter le recours à l'activité partielle, **on demande 10 jours de repos HORS CP**

On appelle à une solidarité des salariés, maintien des jours d'absence du mois d'avril et mai

La direction demande un effort collectif et prenne conscience de la baisse d'activité

On ne pourra pas toujours atteindre les 10 jours selon les cas, les personnes en repos (même imposés) peuvent être rappelées sur leur repos avec un délai d'un jour franc.

CGT : Comment se fait-il que la souplesse accordée habituellement pour les décomptes des JA et CP ne soit plus applicable?

Réponse du DRH : Pas de mesures particulières pour les salariés

CGT : Est-ce que les refus d'annulation des congés est légale? Puisque cela semble ne correspondre à rien dans la directive ?

Réponse du DRH : je ne vais pas rentrer dans un débat juridique !

CGT : on a eu le cas de quelqu'un sur de la ferté Bernard à qui on a refusé l'arrêt de travail et mis des CP sans son accord.

Pour la receveuse de la ferté Bernard c'est dans la loi, le gouvernement a demandé de privilégier les CP alors c'est légal oui c'est comme ça.

2. Point : report de l'intéressement:

Les choix seront traités en septembre

Les salariés peuvent demander une avance de 70% du montant, par un formulaire dans Mona Lisa, le montant sera net d'impôt en avril et le reste sera donné en septembre avec les charges et impôts déduits.

Ce formulaire sera envoyé vers le 15 avril avec la note explicative

CGT : intervention Olivier concernant le report du versement reporté

Réponse du responsable paie : c'est une mesure qui a été donnée aux entreprise par le gouvernement alors nous appliquons simplement la mesure.

3. Point : mise à jour du document unique:

A été mis à jour avec Yann et Pascale !!

Une quotation a été définie, mais il est difficile d'appréhender cette quotation car on a peu de recul

CFDT : Est-ce que les membres de la CSSCT ont été conviés à modifier le document unique?

Réponse du DRH : parce que c'est tout nouveau, et que nous n'avons pas eu le temps d'organiser une CSSCT

Il y a eu des échanges entre les membres de la CSSCT

Est ce qu'il y a un CSSCT extraordinaire de prévu?

DRH : si cela est nécessaire oui, il ne faut pas se réunir pour se réunir...

La cellule « rehalto » est disponible pour répondre aux besoins en terme psychologique ☺ !

En Conclusion :

La viab, le fauchage et nettoyage reste sur une base de VOLONTARIAT ! Attention aux dérives

Pas de dialogue possible à ce niveau ! Les OS sont d'accord avec le principe de solidarité et ont même dit qu'elles comprenaient. Donc on n'a pas pu remettre en cause les 10 jours imposés...

Les personnes en repos peuvent être rappelées dans un délai d'un jour franc.

Les dérives rapportées par les OS sont minimisées par la DRH, donc on se doit d'être vigilants

Les versements de l'intéressement et de la participation qui ont été demandés sont reportés sauf demande des salariés via le formulaire.

Pas de prise au sérieux au niveau de la CSSCT, pour le document unique... présentation du DU sans intérêt...